

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 1157547

Réalisé par Agence RENNES

Pour le compte de ALLO DIAGNOSTIC

Date de réalisation : 17 juin 2020 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 31-2017-09-21-011 du 21 septembre 2017.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

27 Impasse du Baron

31200 Toulouse

Vendeur

LOTIHOME



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Toulouse est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation -...	approuvé	25/10/2010	oui	non	p.5
PPRn	Inondation	approuvé	20/12/2011	non	non	p.5
PPRn	Mouvement de terrain	approuvé	15/07/1998	non	non	p.6
PPRt	Effet de surpression SME	approuvé	03/04/2014	non	non	p.6
PPRt	Effet toxique SME	approuvé	03/04/2014	non	non	p.6
PPRt	Effet thermique Fondayre - STCM	approuvé	12/06/2017	non	non	p.6
PPRt	Effet de surpression Fondayre - STCM	approuvé	12/06/2017	non	non	p.6
PPRt	Effet toxique Fondayre - STCM	approuvé	12/06/2017	non	non	p.7
SIS	Pollution des sols	approuvé	07/02/2019	non	-	p.7
Zonage de sismicité : 1 - Très faible**				non	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible***				non	-	-

* Secteur d'Information sur les Sols.

** Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

*** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Moyen (2)
Plan d'Exposition au Bruit*	Aucun

* Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Imprimé officiel.....	4
Localisation sur cartographie des risques.....	5
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	6
Déclaration de sinistres indemnisés.....	10
Prescriptions de travaux, Documents de référence.....	12
Annexes.....	13

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **31-2017-09-21-011** du **21/09/2017**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 17/06/2020

2. Adresse

27 Impasse du Baron

31200 Toulouse

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit

oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation

oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé

oui ☒ non ☐

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation ☐

Crue torrentielle ☐

Remontée de nappe ☐

Submersion marine ☐

Avalanche ☐

Mouvement de terrain ☐

Mvt terrain-Sécheresse ☒

Séisme ☐

Cyclone ☐

Eruption volcanique ☐

Feu de forêt ☐

autre ☐

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui ☐ non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui ☐ non ☐

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit

oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation

oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé

oui ☐ non ☒

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers ☐

Affaissement ☐

Effondrement ☐

Tassement ☐

Emission de gaz ☐

Pollution des sols ☐

Pollution des eaux ☐

autre ☐

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui ☐ non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui ☐ non ☐

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

approuvé

oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

prescrit

oui ☐ non ☒

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel ☐

Effet thermique ☐

Effet de surpression ☐

Effet toxique ☐

Projection ☐

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui ☐ non ☒

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui ☐ non ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte

Moyenne

Modérée

Faible

Très faible

zone 5 ☐

zone 4 ☐

zone 3 ☐

zone 2 ☐

zone 1 ☒

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif

Faible avec facteur de transfert

Faible

zone 3 ☐

zone 2 ☐

zone 1 ☒

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui ☐ non ☐

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui ☐ non ☒

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral du 07/02/2019 portant création des SIS dans le département

Parties concernées

Vendeur

LOTIHOME

à

le

Acquéreur

à

le

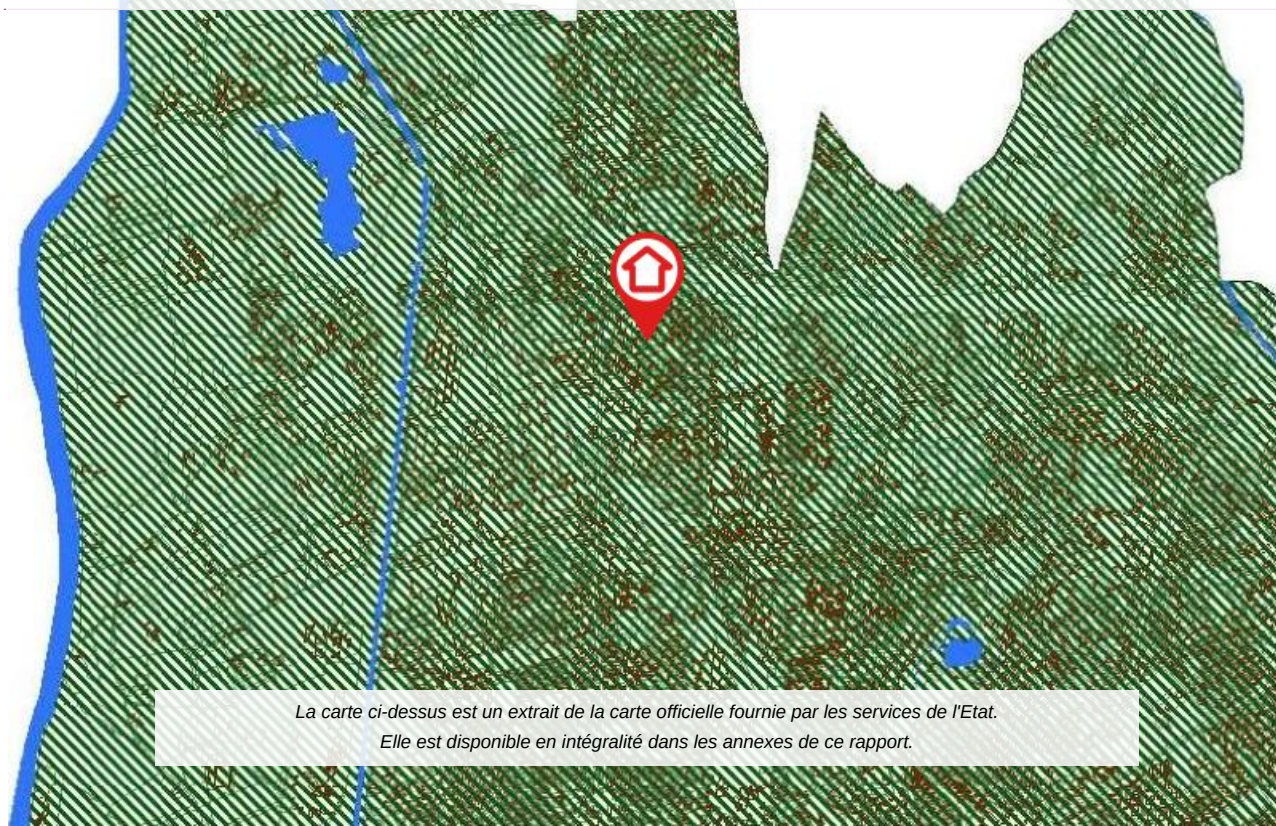
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Mouvement de terrain

PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels,
approuvé le 25/10/2010

Concerné*

* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 20/12/2011

Non concerné*

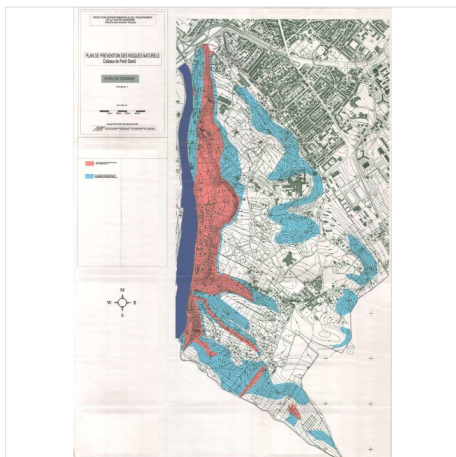
* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



Cartographies ne concernant pas l'immeuble

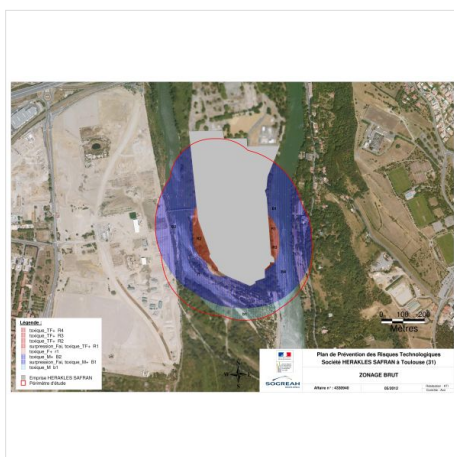
Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le PPRn Mouvement de terrain, approuvé le 15/07/1998



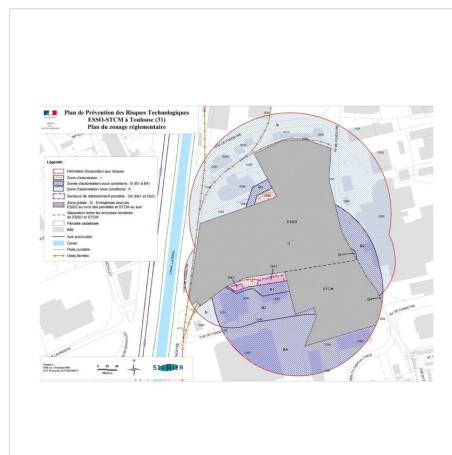
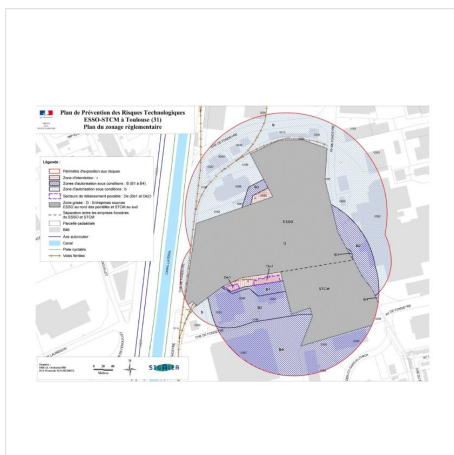
Le PPRt multirisque, approuvé le 03/04/2014

Pris en considération : Effet de surpression, Effet toxique

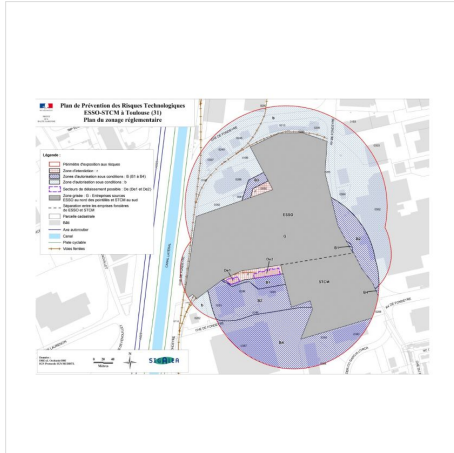


Le PPRt multirisque, approuvé le 12/06/2017

Pris en considération : Effet thermique, Effet de surpression, Effet toxique



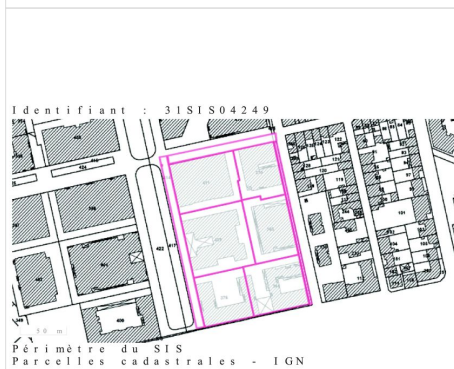
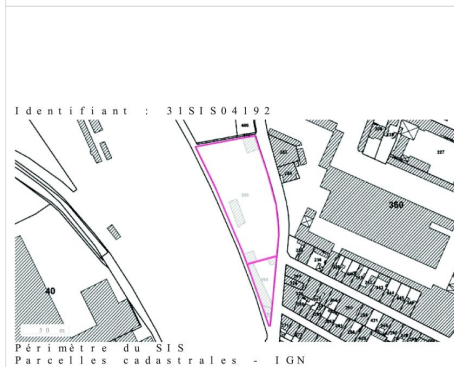
PPRt multirisque, approuvé le 12/06/2017 (suite)



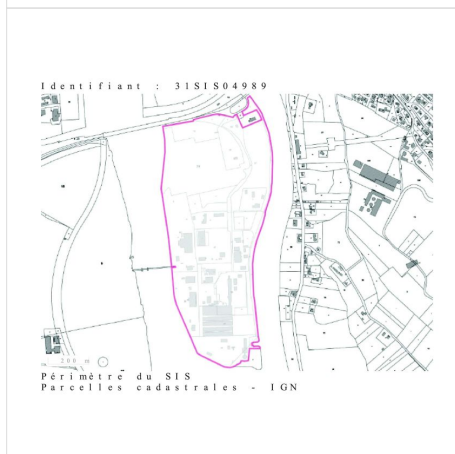
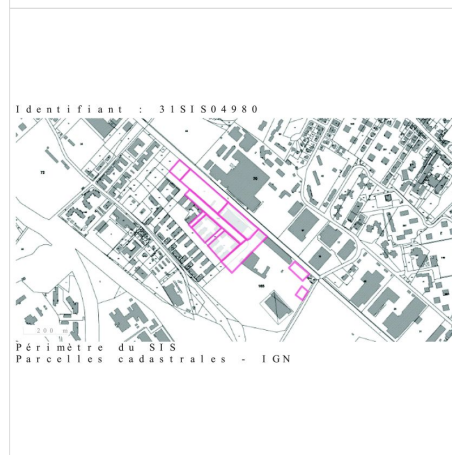
Le SIS Pollution des sols, approuvé le 07/02/2019



SIS Pollution des sols, approuvé le 07/02/2019 (suite)



SIS Pollution des sols, approuvé le 07/02/2019 (suite)



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune de Toulouse

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/07/2018	08/07/2018	20/10/2018	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2017	31/12/2017	27/07/2018	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2016	31/12/2016	01/11/2017	☐
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	31/08/2015	31/08/2015	22/01/2016	☐
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	22/07/2015	22/07/2015	19/11/2015	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2015	30/09/2015	21/10/2016	☐
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2014	26/01/2014	04/10/2014	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2012	31/12/2012	02/08/2013	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2011	30/09/2011	17/07/2012	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/05/2008	15/05/2008	05/07/2008	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2006	31/03/2006	23/04/2008	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	01/02/2005	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/06/2003	16/06/2003	19/10/2003	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	04/02/2003	05/02/2003	27/06/2003	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/2002	30/09/2002	26/07/2003	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	10/06/2000	10/06/2000	01/08/2000	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Mouvement de terrain				☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/1999	31/12/1999	29/12/2000	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/03/1999	31/12/1999	29/12/2000	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1998	31/12/1998	29/12/2000	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1998	31/12/1999	29/12/2000	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1998	30/09/2000	01/12/2001	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/07/1995	13/07/1995	31/10/1995	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/10/1993	31/12/1997	11/06/1998	☐
Glissement de terrain	15/04/1993	15/04/1993	03/12/1993	☐
Glissement de terrain	01/04/1993	28/02/1994	10/06/1994	☐
Glissement de terrain	10/06/1992	11/06/1992	08/07/1993	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1992	30/09/1993	07/05/1995	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1992	31/12/1997	11/06/1998	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/09/1991	25/09/1991	05/11/1992	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/09/1991	13/09/1991	05/11/1992	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1991	31/12/1991	05/11/1992	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/08/1990	13/08/1990	17/04/1991	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/08/1989	07/08/1989	13/12/1989	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/06/1989	31/12/1990	30/08/1991	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	31/12/1992	10/06/1994	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	30/09/1993	24/11/1994	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	30/09/1993	07/05/1995	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	16/08/1983	19/08/1983	18/11/1983	☐
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	02/12/1982	☐

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Déclaration de sinistres indemnisés (suite)

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Préfecture : Toulouse - Haute-Garonne
Commune : Toulouse

Adresse de l'immeuble :
27 Impasse du Baron
31200 Toulouse
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

LOTIHOME

Acquéreur : _____

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 31-2017-09-21-011 du 21 septembre 2017
- > Règlement du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 25/10/2010
- > Note de présentation du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 25/10/2010

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Sommaire des annexes

- > Cartographies :
 - Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 25/10/2010
 - Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 20/12/2011
 - Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

**Plan de prévention
des risques naturels prévisibles (PPRN)
Mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait-gonflement
des sols argileux**

Département de la Haute-Garonne
Commune : TOULOUSE



Service Régional de l'Environnement (SRE)
Service Régional de l'Environnement (SRE)
Service Régional de l'Environnement (SRE)

Carte de zonage réglementaire

Zonage réglementaire
1. Zones à risque
2. Zones à risque

2017-2018
2017-2018
2017-2018

Échelle : 1:100 000



PPRN réglementaire





Carte-3



LEGENDE

Zones PROTÉGÉES par les digues

- Zone endiguée rouge
- Zone endiguée hachurée rouge/orange
- Zone endiguée orange
- Zone endiguée hachurée orange/bleu
- Zone endiguée bleu
- Zone endiguée cyan

Zones NON PROTÉGÉES par les digues

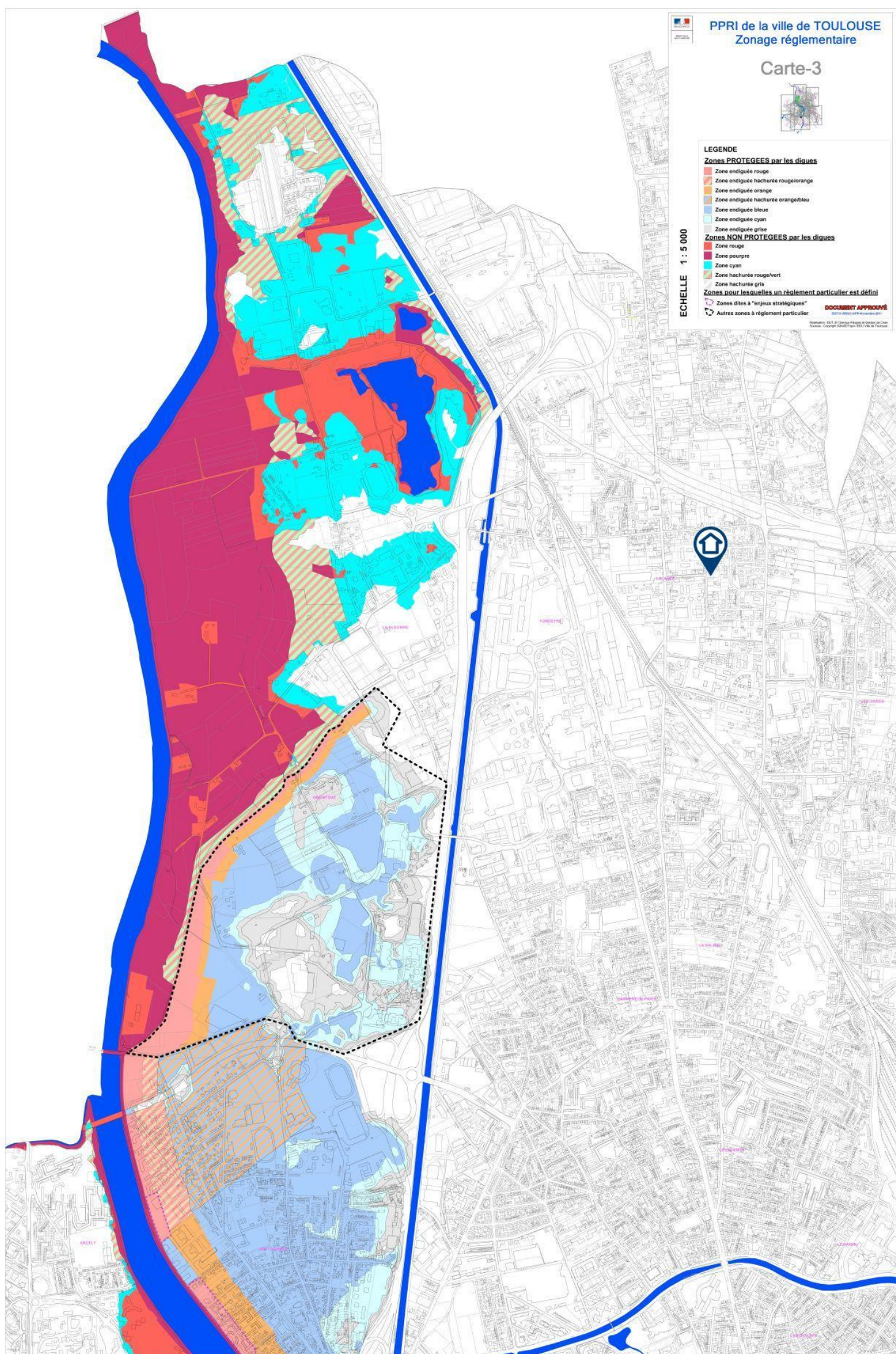
- Zone rouge
- Zone pourpre
- Zone cyan
- Zone hachurée rouge/vert
- Zone hachurée gris

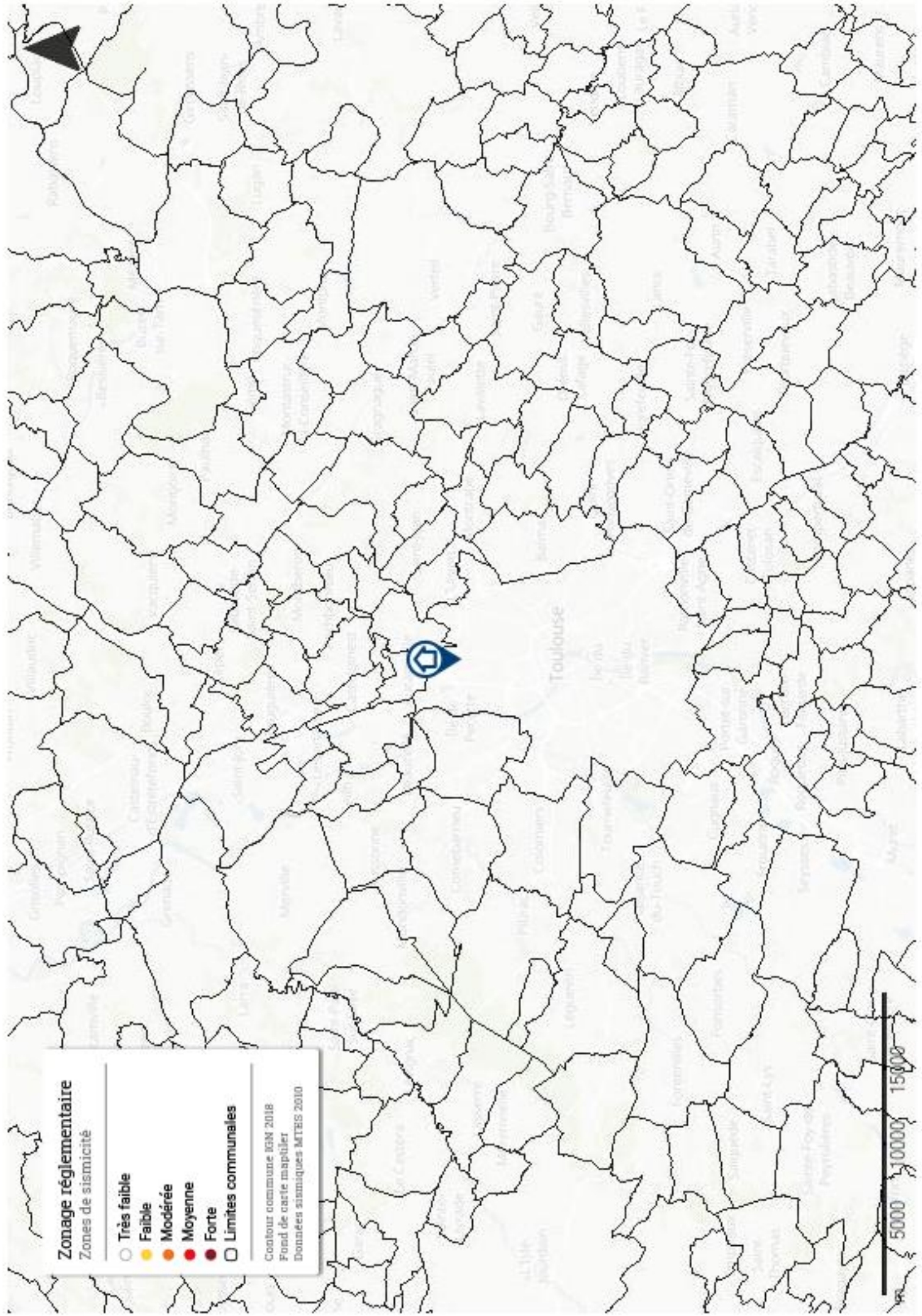
Zones pour lesquelles un règlement particulier est défini

- Zones dites à "enjeux stratégiques"
- Autres zones à règlement particulier

Document Approuvé
Révisé le 10/07/2017
Source : Logiciel Géoportail 2017

ECHELLE 1 : 5 000





Zonage réglementaire
Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour commune IGN 2018
Fond de carte mapiller
Données sismiques MTEIS 2010